



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 30 Septembre 2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2019

DATE DE LA CONVOCATION

20 Septembre 2019

*Nombre de conseillers en exercice :
35 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 3

Total votants : 30

L'an deux mil dix-neuf

Et le 30 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Jean-Paul TOUCHET (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Jean-Pierre BERANGER (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Alain PREGEANT, Sylvie RIBAIMONT (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, Micheline DELOISON, Pierre GUILLONNEAU, Philippe LEGENDRE (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Catherine LUCAS (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Martine LE MAREC (Saint-Dyé-sur-Loire), Christian LALLERON, Christèle DOLLO, Valérie LODI, Patrick STURLESE (Saint-Laurent-Nouan), Jean BROCHU (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Christophe AFFLARD a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),
Christiane JOURDAIN a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Robert HUTTEAU a donné pouvoir à Jean BROCHU (Tour-en-Sologne).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Alain MARCHAND (Thoury), Jean-Paul PRINCE (La-Ferté-Saint-Cyr).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Michel MAURICE (Crouy-sur-Cosson).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Christèle DOLLO (Saint-Laurent-Nouan) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-139-2019

Objet : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement – Exercice 2018

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de communes du Grand Chambord doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement.

Ce rapport est joint en annexe 6.

Ce document fera ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres de la Communauté de communes lors de son Conseil municipal.

Le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président :

Gilles CLEMENT

